

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00289

PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION EN DATE DU 06 JUIN 2023 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE LORETTE POUR LE FINANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE-RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIEMI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, Thierry NITCHEU, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D20240028910

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Evelyne ORIOL,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Christian SERVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN DATE DU 06 JUIN 2023 RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LORETTE POUR LE FINANCEMENT DU REAMENAGEMENT DU SITE DE LA MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE-RESTAURANT SCOLAIRE

CONTEXTE

Par délibération n°2023.00228 en date du 25 mai 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé l'attribution d'un fonds de concours de 856 475 € à la commune de Lorette pour le réaménagement du site de la médiathèque-ludothèque-restaurant scolaire.

La convention relative au versement de ce fonds de concours a été signée le 06 juin 2023.

Par courrier en date du 6 février 2024, la commune de Lorette sollicite un avenant à cette convention afin de ramener le fonds de concours sollicité à 596 848,27 € au lieu de 856 475 € du fait de l'obtention de subventions.

Par délibération n° 2024-02-13 en date du 1^{er} février 2024, le conseil municipal de la commune de Lorette a approuvé la modification du plan de financement pour la réalisation du projet relatif au réaménagement du site de la médiathèque-ludothèque-restaurant scolaire.

Le nouveau plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Etudes, MOE	162 998,50 €	CAF	127 036 €	7,4 %
Travaux	1 549 951,50 €	DRAC	364 076 €	21,3 %
		Fonds de concours SEM	596 848,27 €	34,8 %
		Lorette	624 989,73 €	36,5 %
TOTAL	1 712 950 €	TOTAL	1 712 950 €	100 %

OBJET DE L'AVENANT

Conformément à l'article 4 du règlement administratif et financier pour l'attribution du fonds de concours, toute modification de la demande de fonds de concours postérieure à son attribution sera examinée par Saint-Etienne Métropole et devra faire l'objet de nouvelles délibérations et d'un avenant à la convention, dès lors qu'il faudrait modifier les termes de la convention initiale.

Considérant que la demande d'avenant est complète,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 2^{ème} projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M € dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la modification du montant du fonds de concours attribué à la commune de Lorette afin de participer au financement du réaménagement du site de la médiathèque-ludothèque-restaurant scolaire, à hauteur de 596 848,27 € ;**
- **approuve l'avenant n°1 modifiant la convention d'attribution signée le 06 juin 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 la convention d'attribution joint en annexe, ainsi que tout acte y afférant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

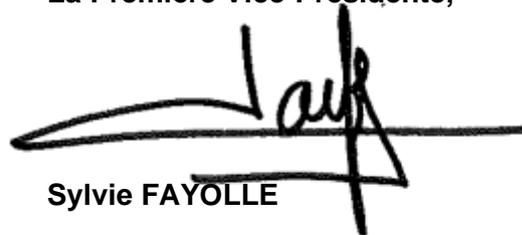
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE